SÉANCE ORDINAIRE

DU 1^{er} MARS 2021

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue par vidéo conférence lundi le 1^{er} mars 2021 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents par vidéo conférence:

MAIRE: Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES): Louise Rioux

Jonathan Rioux Éric Veilleux Jocelyn Côté Mireille Gagnon Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente par vidéo conférence.

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été déclaré sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéo conférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2021-03-24 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 15 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-03-23

- 3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021
- 5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Reddition de comptes 2020
- 6. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
- 7. C.R.S.B.P. du Bas-St-Laurent / Cotisation annuelle
- 8. Formulaire d'adhésion 2021 / Tourisme les Basques
- 9. Rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie
- 10. Résolution d'appui à Unis pour la faune
- 11. Résolution les journées de la persévérance scolaire
- 12. Résolution envers la campagne vers des collectivités durables
- 13. Chemins d'hiver
- 14. Correspondance
- 15. Divers
 - Environnement
 - Journal l'Horizon / Rectification Unité d'Urgence
- 16. Période de questions
- 17. Levée de l'assemblée

3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

2021-03-25

Monsieur Serge Desjardins de la Firme Mallette présent par vidéo conférence fait la lecture du rapport financier de notre municipalité pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2020.

......

ÉTAT DES RECETTES :	841 938
ÉTAT DES DÉPENSES :	730 424
EXCÉDENT DE L'EXERCICE :	111 514
EXCÉDENT DE FONCT. APRÈS CONCILIATION :	112 727
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 1 ^{er} JANVIER 2020:	283 361
EXCÉDENT FONCT. NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020:	396 088
EXCÉDENT FONCT. AFFECTATION:	0

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte le rapport financier tel que présenté par la firme Mallette.

.....

4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2021

2021-03-26

La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

5. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL / REDDITION DE COMPTES 2020

2021-03-27

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 182 185\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution identifie les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que la municipalité de Saint-Éloi a investi \$41 599 en dépenses autres que pour l'entretien de la chaussée en hiver et \$180 792 en dépenses relatives à l'entretien de la chaussée en hiver pour un total de \$222 391;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette Maheu de Trois-Pistoles présentera les dépenses dans son rapport financier;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 en été comme en hiver ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

.....

2021-03-28

6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 03-2021 des comptes payés soit accepté au montant de \$8 567.85 et que le bordereau numéro 03-2021 des comptes à payer soit accepté au montant de \$104 949.89 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

2021-03-29

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 1^{er} mars 2021. Annie Roussel, directrice générale.

Adopté à l'unanimité

2021-03-30

7. C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle et la licence symphony 2021-2022 (1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) au montant de \$1769.70 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

.....

2021-03-31

8. FORMULAIRE D'ADHÉSION 2021 / TOURISME LES BASQUES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adhère comme membre à Tourisme les Basques pour la saison 2021 au coût de 75\$.

.....

9. RAPPORT ANNUEL DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

2021-03-32

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie déposé par le préventionniste et présenté par la Directrice générale.

presente par la Directrice generale.

10. RÉSOLUTION D'APPUI À UNIS POUR LA FAUNE

2021-03-33

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Éloi, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLB**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Saint-Éloi appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTLB**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

11. RÉSOLUTION LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut

2021-03-34

se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés :
- De profiter de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

12. RÉSOLUTION ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

Après discussion des membres du conseil sur cette résolution, il a été décidé de ne pas appuyer cette demande étant donné que c'est imprécis et trop vaste.

13. CHEMIN D'HIVER

Les membres du conseil discutent des chemins d'hiver.

14. CORRESPONDANCE

PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

Considérant que faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « ressentir c'est recevoir un message » ;

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi

2021-03-35

proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

.....

Reçu un courriel de l'attaché politique de Monsieur le Député Denis Tardif, nous confirmant un montant de 25 000\$ pour l'aide à la voirie locale pour l'année 2021-2022.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAISON DESJARDINS

2021-03-36

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 100\$ à la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB pour la poursuite du projet de Centre de jour.

......

15. DIVERS

ENVIRONNEMENT

La Directrice générale informe les membres du conseil sur le dossier du traitement des eaux usées. Une 4^{ième} demande d'information a été faite par le Ministère de l'Environnement. Les ingénieurs de la Municipalité ont répondu à leur question à la fin février.

JOURNAL L'HORIZON / RECTIFICATION UNITÉ D'URGENCE

2021-03-37

Suite aux visites de prévention incendie, Monsieur le conseiller Jonathan Rioux a discuté avec plusieurs contribuables qui avaient lu le journal l'Horizon édition février 2021 et qui lui demandait des informations sur notre camion incendie non conforme. Plusieurs pensaient que c'était l'auto-pompe qui était non-conforme au lieu de l'unité d'urgence étant donné la photo qui a été mise dans le journal. Après discussion des membres du conseil sur ce sujet, il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande au journaliste du journal l'Horizon, Monsieur Alexandre D'Astous, de rectifier l'erreur faite dans le prochaine édition du journal l'Horizon en mettant une photo de l'unité d'urgence en expliquant qu'il y a eu erreur de sa part sur le camion.

.....

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-03-38

Une question a été posée par téléphone par Monsieur Marcel Dumas afin que la Municipalité de Saint-Éloi puisse étende de l'abat-poussière sur la Route des Lévesques en haut. La Directrice générale l'a informé que l'abat-poussière était commandé depuis le mois de novembre. M. Dumas fait part à la Directrice générale qu'il est prêt à défrayer un montant d'argent afin d'avoir de l'abat-poussière sur cette route car la poussière nuit aux rendements des cultures de ses terres. Les membres du conseil écoutent les informations données par la Directrice Générale et discutent entre eux sur la demande. Après discussion, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité demande à la Directrice générale de se procurer une tonne de plus d'abat-poussière lors de la confirmation de la commande si le fournisseur en a en surplus. De plus, les membres du conseil factureront à M. Dumas la quantité qui sera déposé sur le chemin demandé étant donné que ce n'est pas un endroit qui est habituellement traité par ce produit.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-39

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h50.

.......

3162

<u>Marío St-Louis, maire</u> Mario St-Louis, maire <u>Annie Roussel, Directrice générale</u> Annie Roussel, directrice générale

3163